

## Je veux faire ts m'ont possible ??

Par [Franat94](#) Postée le 26/10/2018 04:39

Bonjour j'ai bien lu votre réponse . Vous me demandez l âge de mon fils il a. 22 ans et bois déjà depuis plusieurs années ,sont premier coma itilique ( 12 ans en vacances avec son père en Italie car nous sommes divorcer . Lui aussi bois énormément et maintenant bois avec son fils c est tellement mieux de boire avec son fils... Et en plus mon fils à l alcool méchant à chaque fois qu'il bois , je sais et suis consciente qu il a des problèmes lié à sont enfance . Je suis tombée malade à la suite d avoir trop bue dans ma vie ( maladies neurologiques ) je me suis retrouvée en fauteuil roulant et ne pouvez plus m occupée de mon fils comme je l aurait voulu ( il n avait que 3 ans ) . Bien sûr je buvez tjrs à l époque on ne savait pas que c était lié à l alcool ma maladie . Je continuaient à m occupée de mon fils et de ma fille ( qui elle ne bois pas . Pas du mm père . ) Donc je faisais se que je pouvais car mon mari travaillait la nuit et j ai été plus souvent hospitalisé qu à la maison , ils venaient me voir ts les jours mais bien sûr l affection n était pas la . Depuis mon addiction mon fils et moi avons bcps de mal à communiquer il n accepte aucune réflexions ou bon conseils de ma part pourtant etand bien placée à se sujet et pas tt a fait d accord avec vous , je lui dis se qui m est arrivée à moi l expérience malheureuse de cette descente aux enfers. J ai pris connaissance qu il fallait que j arrête le jour où j'ai perdu mon meilleur ami, frère confident d une cirrose du foie ,le lendemaint de sa mort j'ai ts jeté et depuis .. Moi se que je désire le plus au monde c'est aidée mon fils qui boit à ne plus boire je voulais savoir si Vu qu'il est majeur esque j'ai encore le droit de prendre la décision de le faire entrer en cure de désintoxication chose à la qu elle moi je voulais qu on me face mais jamais personnes ne l'a fait . Mon fils ne prend jamais de décision sauf celle de boire . ?????

---

**Mise en ligne le 26/10/2018**

Bonjour,

Cette fois vous nous donnez plus d'éléments de votre contexte pour mieux cerner les difficultés de votre fils qui, il faut le dire, n'a pas eu une trajectoire facile.

Il apparait très clairement qu'il est mal dans sa peau et qu'il cherche à « noyer » son mal-être dans l'alcool ce qui l'amène aussi, malheureusement, à avoir un comportement pouvant vous mettre en danger. Nous partageons votre avis sur le fait qu'il y a plusieurs motifs pouvant expliquer son mal être (le manque d'affection, le divorce, votre maladie, votre ancienne addiction à l'alcool...).D'autre part il est clair que votre fils a très vite perdu ses repères en s'alcoolisant prématurément avec son père.

Comme nous vous l'avons indiqué dans notre première réponse ce qui importe dans un premier temps c'est de mettre en place votre protection, qui ne doit pas être négociable. En effet, lors de ses accès de colère et/ou de violence faites appel à la Police et aux Pompiers qui viendront vous porter secours et le mettre hors d'état de se nuire et de vous nuire. Comme nous vous l'indiquions toujours précédemment vous pouvez faire appel à « 08 Victimes » qui aide toutes les personnes sujettes aux violences.

Cette intervention peut éventuellement déboucher sur une brève hospitalisation, et vous pourriez demander à ce qu'elle soit prolongée. Vous pouvez en tout état de cause demander l'hospitalisation de votre fils contre son gré, mais cela ne pourrait se faire que si deux médecins appuyaient cette demande au vu de son diagnostic. D'autre part, sans son consentement il est peu probable qu'un soin fonctionne, et vous prendriez le risque de perdre sa confiance. C'est donc une solution à n'envisager qu'en tout dernier recours.

Il est clair que l'alcoolisme de votre fils est solidement « ancré » et que d'une certaine manière l'alcool a toujours fait partie de sa vie. Par conséquent il est très important que vous gardiez à l'esprit qu'il faut également du temps pour qu'il s'en défasse. De ce fait, et pour que vous ne soyez pas seule et isolée, nous réitérons la suggestion que nous vous avons déjà faite de vous rapprocher des professionnels des Centres de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) qui vous recevront gratuitement, sans jugement et en toute confidentialité pour vous aider à aider votre fils.

Si vous souhaitez une aide ponctuelle ou des informations complémentaires n'hésitez pas à nous contacter par tchat via notre site (gratuit et anonyme) du lundi au vendredi de 14h00 à minuit ou au 0980 980 930 (Alcool Info Service, anonyme et non surtaxé) tous les jours de 08h00 à 02h00 du matin.

Bien cordialement.

---

**Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :**

---

**Centre d'Enseignement, de Recherche et de Traitement des Addictions-CERTA**

12 avenue Paul-Vaillant Couturier  
B.P 200  
**94804 VILLEJUIF**

**Tél :** 01 45 59 32 60

**Site web :** [www.centredesaddictions.org](http://www.centredesaddictions.org)

**Consultat<sup>o</sup> jeunes consommateurs :** Prise en charge spécialisée dans le cadre de l'unité addictions des

adolescents et des consultations pour les jeunes consommateurs de substances psychoactives ou confrontés à des addictions comportementales. Tel: 01 45 59 40 00